

Le Mans, le 29 novembre 2012

Le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale

Conseiller pédagogique  
départemental en EPS

Tél : 02.43.61.58.75

Fax : 02.43.61.58.83.

[Patrick.houbin@ac-nantes.fr](mailto:Patrick.houbin@ac-nantes.fr)

Dossier suivi par :  
Patrick HOUBIN

Cité Administrative  
34, rue Chanzy  
72071 LE MANS Cedex 9

**Objet** : cahier des charges pour les activités circassiennes à l'école  
**Ref** : lettre ministérielle du 15 octobre 2012

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier de Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire qui accompagne le cahier des charges concernant les activités circadiennes.

Ce document permet de clarifier le cadre dans lequel doit s'inscrire la pratique des arts du cirque et énonce les règles d'intervention en milieu scolaire.

Je souhaite que, lorsque des projets arts du cirque vous parviendront, vous puissiez apporter un avis argumenté sur la base des éléments prévus dans ce cahier des charges.

Je vous demande de porter une attention particulière aux règles de santé, de sécurité et d'encadrement.

Lorsque vous aurez connaissance d'un avant projet, il sera certainement utile de transmettre ce document au directeur de l'école et aux enseignants concernés.

Naturellement, les conseillers pédagogiques départementaux en EPS, pourront vous apporter une aide technique sur ce dossier.

  
Emmanuel ROY